

Définition



La **DLUO** est la **D**ate **L**imite d'**U**tilisation **O**ptimale, plus couramment employé pour qualifier la date de durabilité minimale.



La **PAO** est la **P**ériode **A**près **O**uverture, plus couramment employée pour qualifier la durée d'utilisation après ouverture.

D'après *les textes officiels*, l'obligation de détermination de la PAO dépend de la DLUO du produit :

STOCKAGE	MENTION DLUO	MENTION PAO
≤ 30 mois	 OBLIGATOIRE	FACULTATIF
≥ 30 mois	FACULTATIF	 OBLIGATOIRE

Une détérioration du produit (contaminations microbiologiques, modifications physico-chimiques, dégradation du système conservateur...), peut le rendre potentiellement dangereux à l'utilisation.



La personne responsable doit donc être en possession de ces études prouvant la stabilité du produit.

A ce jour, aucune méthode officielle n'est arrêtée pour effectuer ces études de stabilité. L'AFNOR¹ doit publier prochainement une méthode standardisée pour répondre à ces obligations

¹ Association française de normalisation